

# **Communauté de Communes du Pays de Saverne**

**PROJET d'ETABLISSEMENT**

**MULTI-ACCUEIL**

**« AU PAYS ENCHANTE »**

**(2016-2021)**



**Adresse :**

**17 rue de la Roseraie**

**67700 SAVERNE**

**Tel : 03 88 91 00 98**

**mas@cc-saverne.fr**

# SOMMAIRE

<b>PROJET SOCIAL</b>	p.3
1) Historique	p.3
2) Situation géographique	p.4
3) Population	p.5
4) Contexte économique	p.5
5) Les offres de garde	p.5
Conclusion	p.6
<b>PROJET EDUCATIF</b>	p.7
1) Description du Multi-accueil	p.7
2) Valeurs éducatives :	p.7
- l'éveil	p.8
- les repas	p.9
- les soins	p.10
- le sommeil	p.11
- le quotidien	p.12
- le travail en équipe	p.13
Conclusion	p.14
Annexe 1 : les 14 besoins fondamentaux de Virginia HENDERSON	p.15
Annexe 2 : Prière secrète d'un enfant à sa mère et à son père	p.16
Annexe 3 : quelques définitions	p.17
<b>PROJET PEDAGOGIQUE</b>	p.18
1) L'aménagement des espaces de vie	p.18
2) L'accueil	p.26
3) Les repas et les goûters	p.30
4) Les activités proposées	p.30
5) L'ouverture sur l'extérieur	p.31
Conclusion	p.34

# **PROJET SOCIAL**

Le projet social est l'un des composants du projet d'établissement, au même titre que le projet éducatif et le projet pédagogique.

Il décrit les raisons d'être du Multi-accueil et le situe dans son cadre politique, économique, social et partenarial.

Il présente un état des lieux de l'évolution de l'offre et de la demande.

## **1) Historique :**

La création de la « Halte-garderie<sup>1</sup> » remonte à 1977. Cette structure a vu le jour en réponse à un besoin exprimé lors d'une enquête auprès des habitants de Saverne.

Une équipe composée d'une directrice assistée de plusieurs personnes dont des bénévoles accueillait les enfants dans un appartement du quartier des Gravières.

Un rapide changement de population et une modification des besoins des familles occasionnèrent son déménagement dès 1978 dans une maison située Parc du Château des Rohan.

Une éducatrice de jeunes enfants vint alors seconder la directrice pour accueillir 13 enfants par demi-journée. La directrice de la halte-garderie participa également à la création et à la gestion de la Crèche Familiale implantée dans les mêmes locaux.

Dès 1995, cette maison s'avéra trop petite pour répondre à l'augmentation croissante des demandes d'accueil d'enfants. La Ville de Saverne décida alors de construire la Maison de l'Enfant sur le même terrain que l'Institut Médico Educatif « le Rosier Blanc » et en partenariat avec celui-ci.

Début novembre 1996, la Halte-Garderie s'est installée dans ses nouveaux locaux destinés à accueillir 20 enfants par demi-journée.

Outre la Halte-Garderie, la Maison de l'enfant était également le siège :

- De la Crèche Familiale qui regroupait une vingtaine d'Assistantes Maternelles et une cinquantaine d'enfants,

---

<sup>1</sup> Ancienne appellation

- Du Relais assistantes Maternelles qui gère sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne environ 240 Assistantes Maternelles indépendantes (300 Assistantes Maternelles environ en 2013),
- Des consultations de nourrissons assurées gratuitement une fois par mois par la Protection Maternelle et Infantile.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004, la Halte-Garderie est un service de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, suite au transfert de la compétence Petite Enfance.

En 2005, les horaires d'ouverture ont été modifiés pour permettre l'ouverture en continu les mardis, mercredis et jeudis.

Début 2006, le Relais assistantes Maternelles a été transféré dans de nouveaux locaux, à côté du Lieu d'Accueil Parents Enfants.

En 2007, l'ouverture en continu a été étendue à tous les jours de la semaine et la Halte-Garderie a vu son appellation modifiée : c'est désormais le Multi-accueil « au pays enchanté ». Suite à cette modification des horaires, l'agrément a été modulé : 20 enfants le matin, 15 enfants de 12h à 14h et 20 enfants l'après-midi.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de nouveaux horaires ont été proposés aux usagers : ouverture tous les jours de 7h30 à 18h.

A partir de 2012/2013, un projet de création d'une cité intergénérationnelle a été à l'étude à Saverne avec l'installation sur ce site de quatre équipements : Une maison de l'Enfance qui regroupera tous les services petite enfance actuellement présents à Saverne (Multi-Accueil, Crèche Familiale, Relais Assistantes Maternelles et Lieu d'Accueil Parents Enfants), une Résidence Juniors, un EPHAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et une Résidence Seniors.

Après plus d'une année de travaux, de printemps 2014 à la fin de l'été 2015, une nouvelle Maison de l'Enfance a vu le jour et a été baptisée « La Maison de l'enfance Les Tournesols » (en souvenir de l'ancienne piscine Tournesol de Saverne qui a été détruite pour permettre la construction sur ce site).

## **2) Situation géographique :**

Le multi-accueil « Au pays enchanté » est situé sur la commune de Saverne qui est elle-même la ville centre de la Communauté de Communes du Pays de Saverne qui regroupe 38 communes (soit 35 972 habitants).

Saverne est situé dans le département du Bas-Rhin, en Région Alsace, à 40 kms au Nord-Ouest de Strasbourg.

Elle est à proximité de l'autoroute A4 et elle est desservie par les transports en commun (bus, trains avec de nombreuses liaisons vers Strasbourg dans la journée).

### **3) Population :**

Les 3 communes les plus importantes sur le territoire de la Communauté de Communes sont Saverne (12 087 habitants), Dettwiller (2 677 habitants) et Monswiller (2 156 habitants).

Les 3 communes les plus petites du territoire sont Kleingoeft (138 habitants), Landersheim (188 habitants) et Printzheim (221 habitants).

24% de la population a moins de 20 ans, 19,5 % de 20 à 24 ans et 17 % plus de 65 ans.

853 naissances ont été enregistrées à Saverne en 2015, dont 118 naissances de familles habitant à Saverne-même.

### **4) Contexte économique :**

Ville dynamique, Saverne a la chance d'avoir plusieurs grandes entreprises installées sur son territoire : Kuhn, Hager, Haemmerlin, la Brasserie sans oublier le centre hospitalier de Saverne.

En 2009, le taux d'activité des 15 à 64 ans représentait 74,8 %.

Il y a environ 120 nouveaux foyers par an qui viennent s'installer sur le territoire.

### **5) Les offres de garde**

Il existe de nombreuses possibilités d'accueil petite enfance de 2 mois à 4/6 ans sur le territoire de la Communauté de Communes de la région de Saverne :

- Le Multi-accueil « Au pays enchanté » à Saverne
- Le Multi-accueil « L'île aux enfants » à Dettwiller
- La Crèche Familiale « Les petits bouchons »
- Le Lieu d'Accueil Enfant Parent « L'envol » à Saverne

- La Crèche parentale « Les Bambins » à Saverne
- Le Relais Assistantes Maternelles « La croisée des chemins »
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

## **CONCLUSION**

Le multi-accueil « au pays enchanté » fait partie du pôle Petite Enfance-Enfance et vise à répondre aux besoins de garde des parents, que ce soit pour un accueil occasionnel ou régulier, sans condition d'activité professionnelle.

Dans ce sens, l'équipe éducative accueille et encadre les jeunes enfants dans un souci d'écoute et de respect de chacun comme cela est décrit de manière détaillée dans le projet éducatif ci-après.

# **PROJET EDUCATIF**

Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Il exprime les valeurs éducatives que l'équipe souhaite promouvoir à travers les relations et les activités avec les enfants accueillis au Multi-accueil.

Il expose les grandes lignes de la pédagogie mise en place par l'équipe éducative.

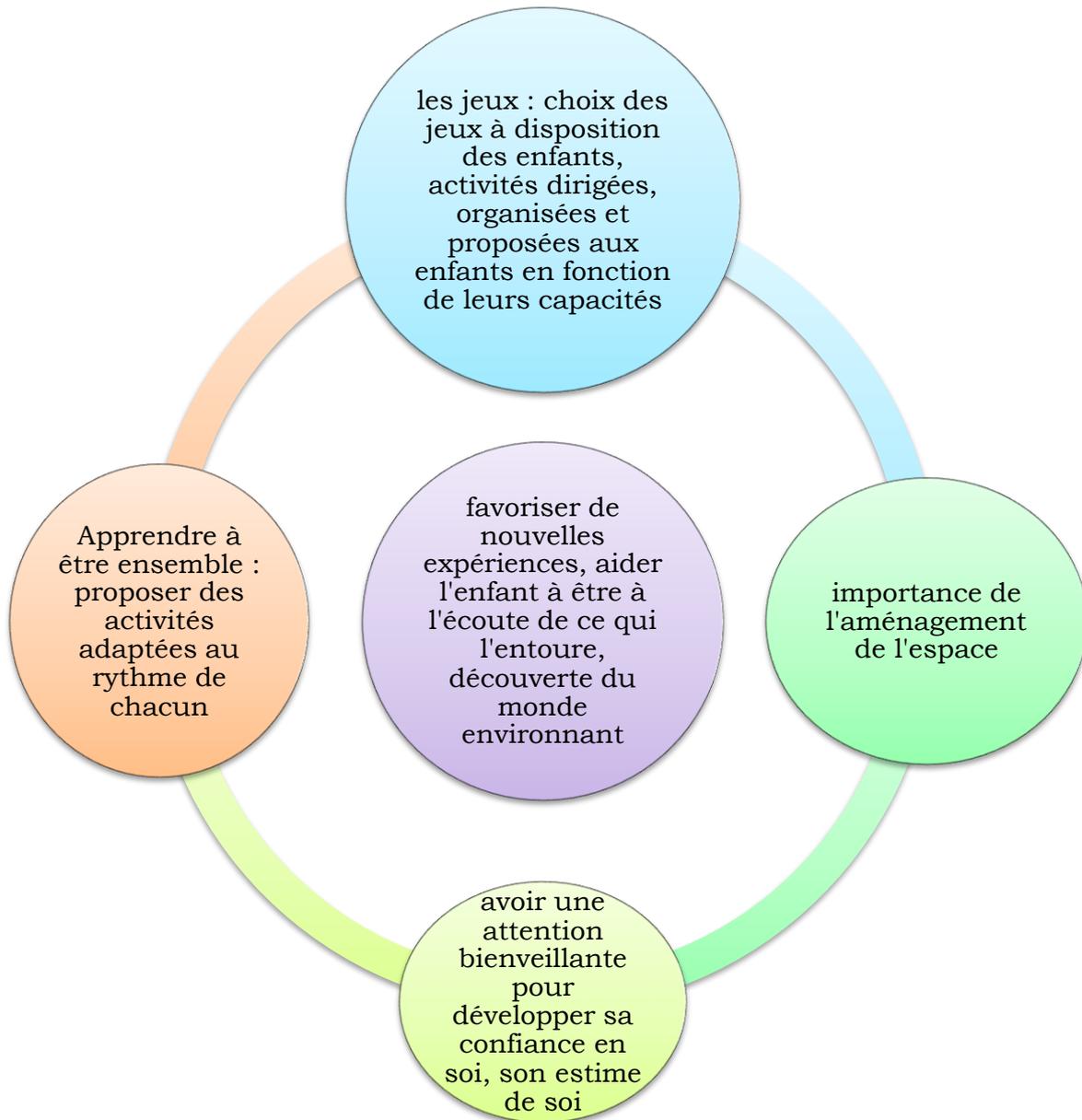
## **1) Description du Multi-accueil « Au Pays enchanté »**

- **Capacité d'accueil** : le Multi-accueil a une capacité maximale d'accueil de 40 enfants répartis en 4 unités de 10 enfants :
  - **Les bébés de 2 mois 1/2 à 10 mois**
  - **Les rampants de 10 mois à 18 mois**
  - **Les moyens de 18 mois à 2 ans**
  - **Les grands de 2 ans à 4 ans**
  
- **Composition de l'équipe** :
  - trois éducatrices de jeunes enfants, dont la directrice de la structure
  - une infirmière
  - quatre auxiliaires de puériculture
  - cinq agents d'animation titulaires du CAP Petite Enfance
  - un agent de restauration
  
- **Horaires d'ouverture** : le Multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

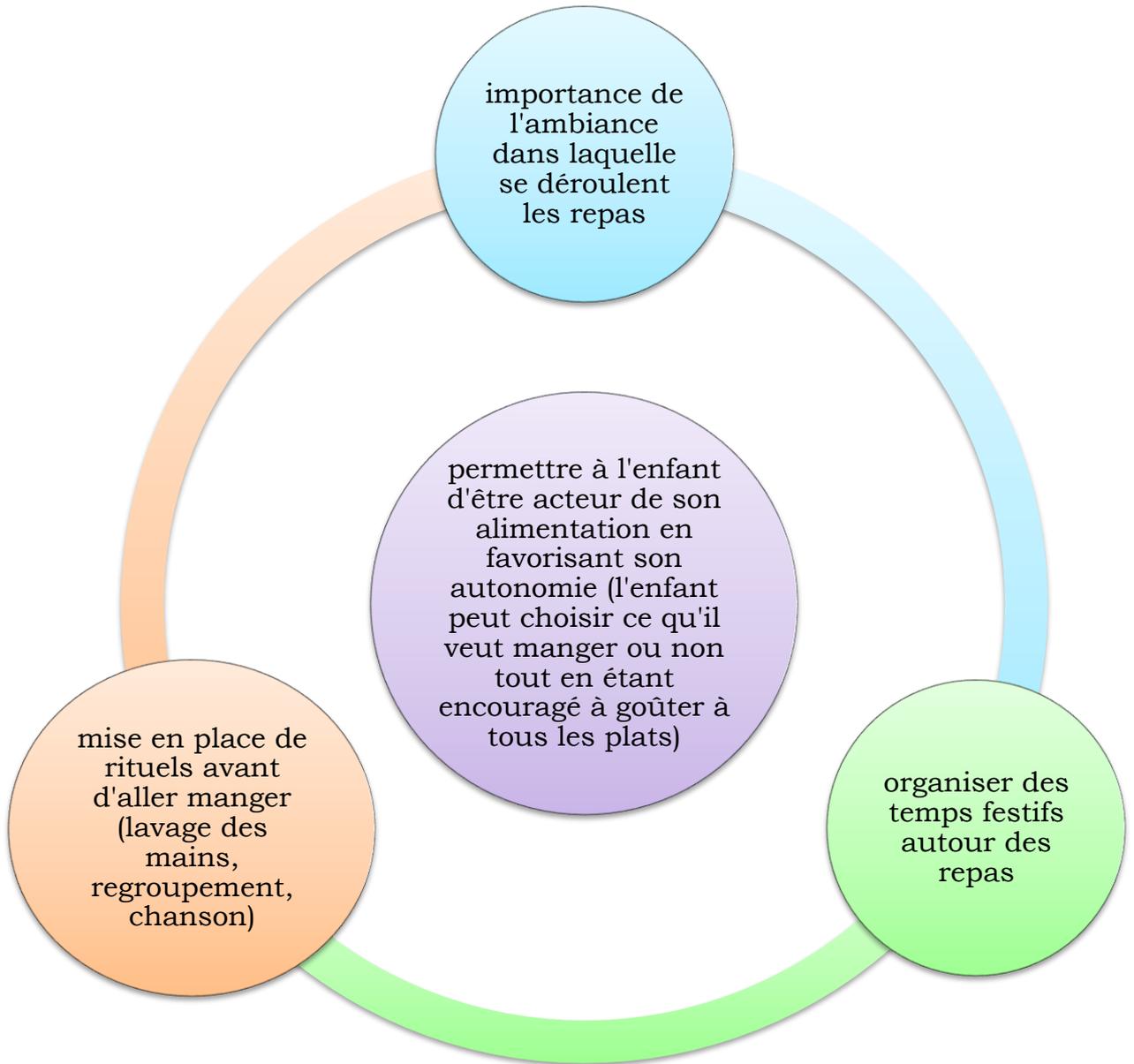
## **2) Les valeurs éducatives** : le projet éducatif exprime les valeurs éducatives de l'équipe pour assurer :

- L'éveil
- Les repas
- Les soins
- Le sommeil
- Le quotidien
- Le travail en équipe

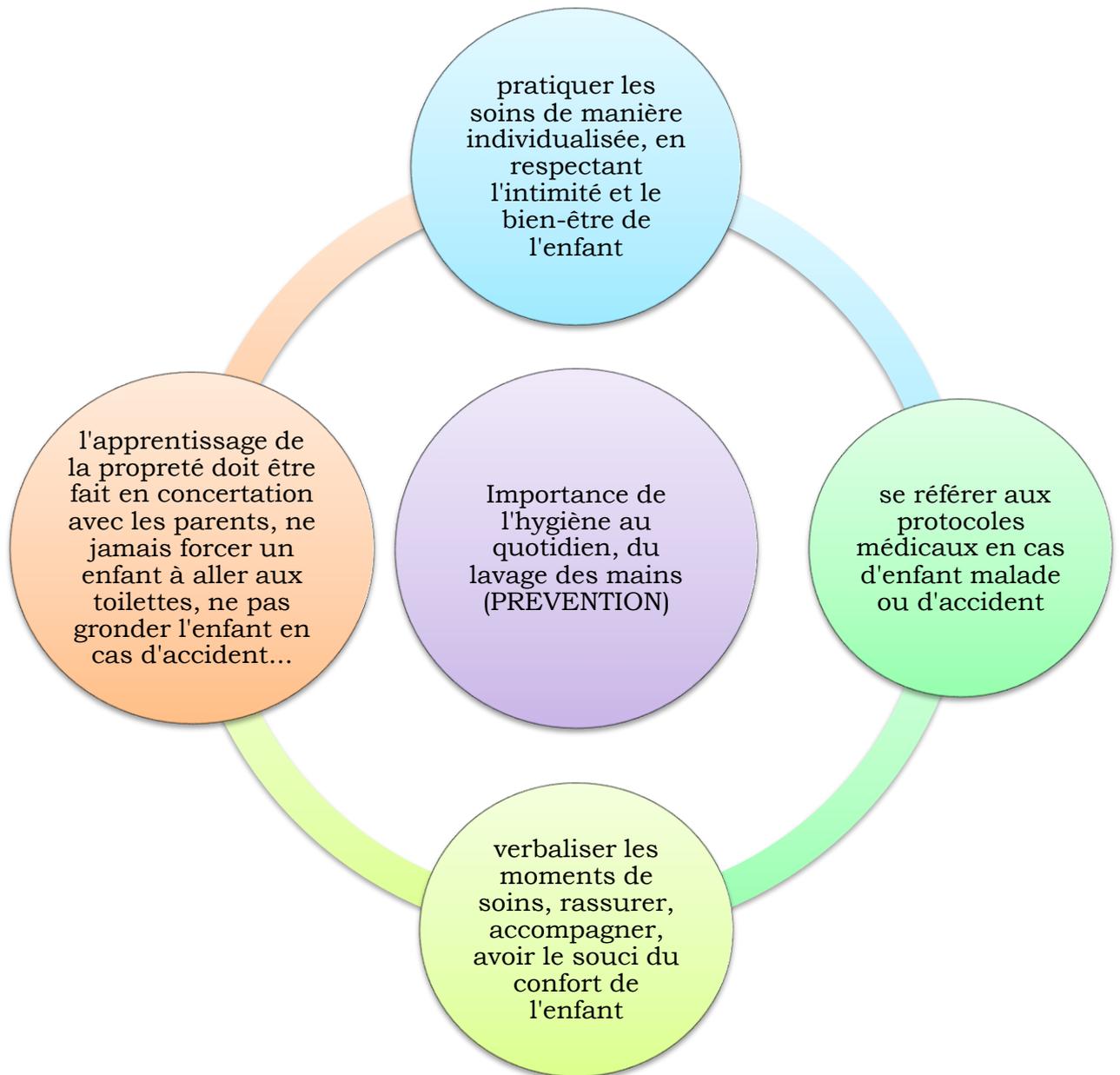
# L'EVEIL



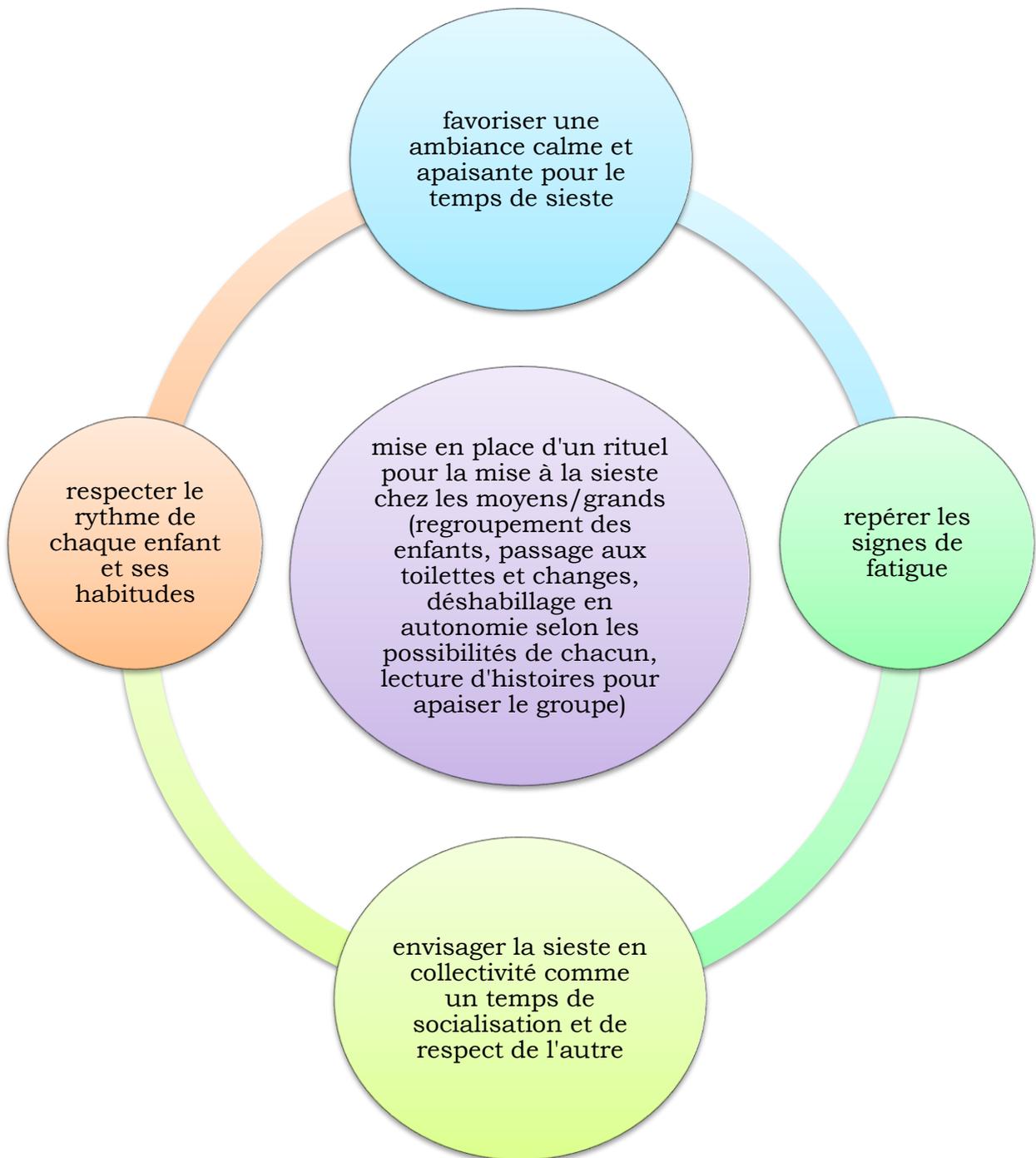
# LES REPAS



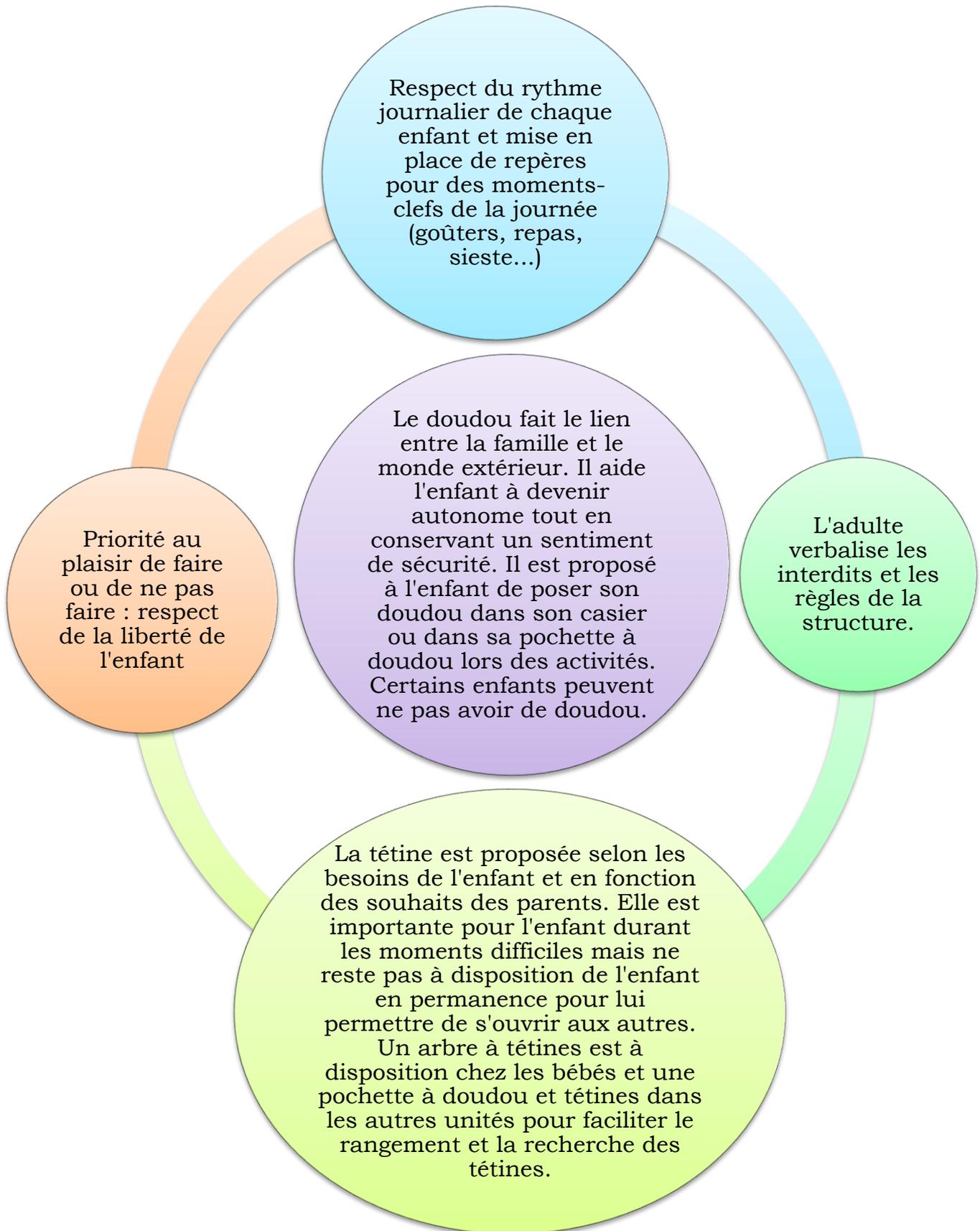
# LES SOINS



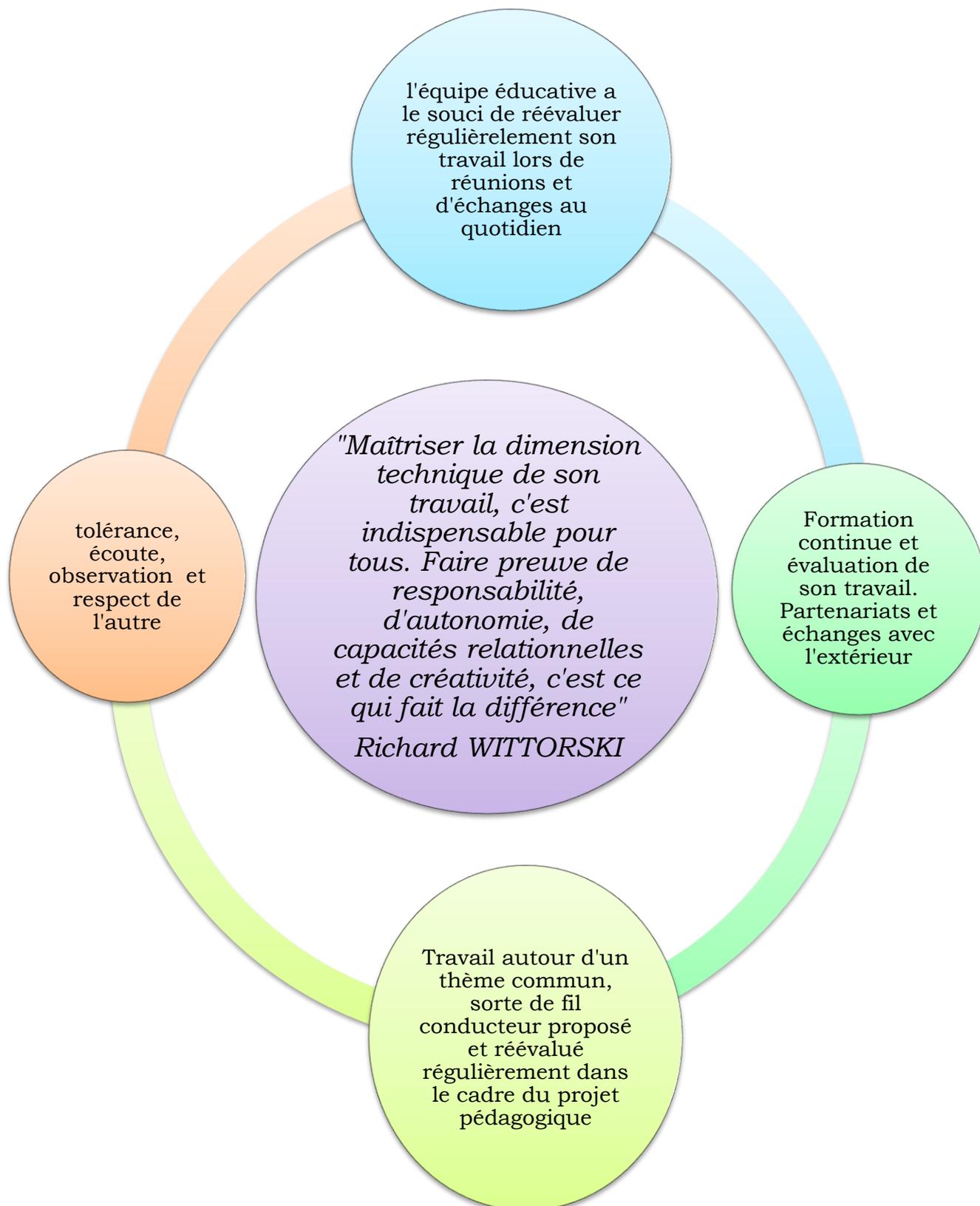
# LE SOMMEIL



# LE QUOTIDIEN



# LE TRAVAIL EN EQUIPE



## **CONCLUSION**

C'est au travers du projet éducatif qu'est défini le cadre éducatif dans lequel l'enfant va évoluer au multi-accueil. L'enfant et ses parents sont au cœur des préoccupations de l'équipe qui cherche à atteindre un accueil le meilleur possible.

Ce projet n'est pas figé mais reste la base d'une réflexion commune qui sera réévaluée par notre expérience, nos projets et formations afin d'apporter des améliorations et des nouvelles perspectives.

## **ANNEXE 1 : Les 14 besoins fondamentaux selon Virginia HENDERSON**

- 1) **RESPIRER** : capacité d'une personne à maintenir un niveau d'échanges gazeux suffisant et une bonne oxygénation.
- 2) **BOIRE et MANGER** : capacité d'une personne à pouvoir boire ou manger, à mâcher et à déglutir. Egalement à avoir faim et absorber suffisamment de nutriments pour capitaliser l'énergie nécessaire à son activité.
- 3) **ELIMINER** : capacité d'une personne à être autonome pour éliminer selles et urine et d'assurer son hygiène intime. Egalement d'éliminer les déchets du fonctionnement de l'organisme.
- 4) **SE MOUVOIR**, capacité d'une personne à maintenir une bonne posture et maintenir une circulation sanguine adéquate.
- 5) **DORMIR et SE REPOSER** : capacité d'une personne à dormir et à se sentir reposée. Egalement de gérer sa fatigue et son potentiel d'énergie.
- 6) **SE VETIR et SE DEVETIR** : capacité d'une personne de pouvoir s'habiller et se déshabiller.
- 7) **MAINTENIR la TEMPERATURE CORPORELLE** dans la limite de la normale (37,2 °C) : capacité d'une personne à s'équiper en fonction de son environnement et d'en apprécier les limites.
- 8) **ETRE PROPRE, SOIGNE, PROTEGER** ses cheveux et ses ongles : capacité d'une personne à se laver, à maintenir son niveau d'hygiène, à prendre soin d'elle et à se servir de produits pour entretenir sa peau, à ressentir un bien-être et à se sentir belle. Egalement à se percevoir au travers du regard d'autrui.
- 9) **EVITER les DANGERS** : capacité à prendre des mesures de prévention et de sécurité pertinentes pour lui et pour autrui.
- 10) **COMMUNIQUER** avec ses semblables : capacités à exprimer ses demandes, idées, émotions et sentiments.
- 11) **AGIR selon ses VALEURS et ses CROYANCES** : capacité à donner un sens à sa vie en s'engageant conformément à son idéologie, ses convictions et ses normes.
- 12) **S'OCCUPER en vue de SE REALISER** : capacité d'une personne à avoir des activités ludiques ou créatrices, des loisirs, à les impliquer dans son auto réalisation et conserver son estime de soi. Egalement à tenir un rôle dans une organisation sociale.
- 13) **SE DIVERTIR, SE RECREER** : capacité d'une personne à se détendre, se cultiver et à récupérer de l'énergie en s'accordant des moments de loisirs.
- 14) **APPRENDRE** : capacité d'une personne à apprendre d'autrui ou d'un évènement et d'être en mesure d'évoluer. Egalement à s'adapter à un changement, à entrer en résilience et à pouvoir transmettre un savoir.

## **Annexe 2 : Prière secrète d'un enfant à sa mère et à son père**

*Maman, Papa,  
je vous en supplie  
ne me laissez pas croire  
que mes désirs sont tout-puissants.*

*Maman, Papa,  
je vous en prie  
prenez le risque de me frustrer  
et de me faire de la peine  
en refusant certaines de mes demandes.*

*Maman, Papa,  
c'est important  
pour moi, que vous sachiez me dire non,  
que vous ne me laissiez pas croire  
que vous pouvez être tout pour moi,  
que je peux être tout pour vous.*

*Maman, Papa,  
surtout entendez mes désirs  
mais n'y répondez pas tout de suite.  
En les satisfaisant trop vite...vous risquez de les assassiner.  
Confirmez-moi que j'en ai,  
qu'ils sont recevables ou irrecevables  
mais ne les prenez pas en charge à ma place.*

*Maman, Papa,  
s'il vous plaît  
ne revenez pas trop souvent sur un refus,  
ne vous déjugez pas.  
Pour que je puisse ainsi découvrir  
mes limites et avoir des repères clairs.*

*Maman, Papa,  
même si je réagis, si je pleure,  
si je te dis à toi, Maman, « méchante et sans cœur... »  
reste ferme et stable  
cela me rassure et me construit.  
Si je t'accuse toi, Papa, « de ne rien comprendre »  
ne m'enferme pas dans mes réactions.  
Maman, Papa,  
par pitié,  
même si je tente de vous séduire, résistez  
même si je vous inquiète, ne vous soumettez pas,  
même si je vous agresse parfois, ne me rejetez pas.  
C'est comme cela que je pourrai grandir.*

*Maman, Papa,  
vous dire aussi à chacun  
que je ne suis que votre fils, votre fille.*

### **Annexe 3 : quelques définitions**

- **La bientraitance** : ensemble d'attitudes et de comportements positifs et constants de respect, de bons soins, de marques et manifestations de confiance, d'encouragement et d'aide envers des personnes ou des groupes en situation de vulnérabilité ou de dépendance (tout particulièrement les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades très vulnérables tels que ceux touchés par la maladie d'Alzheimer).  
Quand la bientraitance concerne une personne, elle permet d'apporter à celui qui la reçoit un bien-être.
- **Le bien-être** : fait d'être en bonne santé physique et psychologique, résultat qui apparaît quand tous les besoins fondamentaux sont satisfaits. Etat qui permet d'être équilibré, ouvert aux autres : le bien-être donne la capacité à devenir adulte.
- **Le doudou** : objet procurant un réconfort psychologique à un petit enfant (généralement une couverture ou une peluche).
- **L'objet transitionnel** : expression créée par le psychanalyste Donald WINNICOTT (au début des années 1950) et qui désigne tout objet matériel (ours en peluche, doudou) auquel le nourrisson attribue une valeur affective particulière et qui lui permet d'adoucir la séparation temporaire d'avec sa mère.
- **L'autonomie** : capacité de faire des choses par soi-même.
- **La socialisation** : processus par lequel un individu apprend et intériorise les différents éléments de la culture de son groupe, ce qui lui permet de former sa propre personnalité sociale et de s'adapter au groupe dans lequel il vit.

# **PROJET PEDAGOGIQUE**

Le projet pédagogique traduit en concepts et pratiques le projet social et le projet éducatif tels qu'ils sont mis en œuvre par l'équipe éducative.

Le Multi-accueil « Au Pays Enchanté » est un lieu d'accueil pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Il est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Les enfants peuvent prendre le repas de midi sur place, des repas adaptés à leur âge sont proposés.

## **1) L'aménagement des espaces de vie**

Les locaux du multi-accueil sont constitués de plusieurs espaces distincts :

- un hall d'accueil
- un local réservé aux poussettes
- quatre unités de vie composées chacune d'une salle d'activité, d'un coin repas (sauf chez les bébés où il y a une biberonnerie), de deux salles de sieste, d'une terrasse extérieure et d'un petit local de rangement
- une grande salle de psychomotricité
- une salle d'activité réservée aux jeux d'eau et à la peinture



- une buanderie
- une cuisine



- deux vestiaires pour le personnel
- un espace sanitaire (WC et table à langer pour le public)
- une grande pièce de stockage
- le bureau de la directrice.

L'environnement matériel est spécialement étudié en fonction de l'âge et des capacités des enfants accueillis (emplacement, hauteur, impératifs de sécurité).

Le matériel rigoureusement sélectionné est régulièrement lavé, désinfecté et contrôlé par l'équipe.

**LES UNITES DE VIE** : le multi-accueil est composé de 4 sections dans lesquelles les enfants sont répartis en fonction de leur âge et de leur développement.

**- Une section « BEBES » pour les enfants de 2 mois à 10 mois**

Déroulement d'une journée type dans le groupe des BEBES :

7h30 : accueil des premiers enfants dans l'unité des Rampants.

Salle à préparer, linge à plier et à ranger, bac à sur-chaussures à remplir et lave-vaisselle de la biberonnerie à vider.

Jeux libres.

8h : les enfants du groupe des Moyens/Grands vont dans leur unité.

9h : le groupe des bébés va dans sa salle.

Jeux libre, éveil et temps de sieste selon le rythme de chacun.

10h30-11h : début des repas jusqu'à 12h30/13h en fonction des siestes, des biberons et des rythmes de chacun.

13h-15h : éveil, jeux et levé échelonné de la sieste.

15h-15h30 : début du goûter.

Changes en fin de goûter s'il y a besoin.

Jeux libres

17h : regroupement chez les Rampants.

Rangement de la salle (monter les tabourets, désinfection, mise en route du lave-vaisselle)

17h30 : les enfants du groupe des Moyens/Grands rejoignent l'unité des Rampants.

18h30 : fermeture du Multi-accueil.

A la fermeture il faut : vérifier les dortoirs, vérifier la fermeture des fenêtres et des accès extérieurs ainsi que la porte d'entrée principale, classer les feuilles de transmission.

Tâches à effectuer tout au long de la journée dans le groupe des Bébés :

- Nettoyer le plan de travail de la biberonnerie.
- Désinfecter les matelas à langer après chaque change.
- Remplir les cahiers des enfants et les mettre dans leurs sacs (infos de la journée).
- Remplir la feuille de transmission et la classer dans le classeur en fin de journée.
- Remplir le tableau d'appréciation du repas après le déjeuner.

Tâches à effectuer régulièrement:

- Désinfection des jouets, des tapis de sol, des chaises hautes, des casiers enfants et du frigo.
- Salle de change : vérifier le stock de couches et des produits et remplir si besoin.

- Vérifier le stock des lactés.
- Mettre à jour le tableau de la diversification alimentaire (si besoin).
- Marquer sur le planning de présence le nombre de repas et de goûter afin que la directrice puisse commander les repas.

**Les changes se font tout au long de la journée lorsque cela est nécessaire.**

**Les départs des enfants se font à différents moments de la journée en fonction des plannings établis. Aucune arrivée ni départ d'enfant ne peut se faire entre 11h et 12h pour éviter de perturber le temps des repas.**

**Les horaires indiqués ci-dessus sont indicatifs. Le respect du rythme de l'enfant reste prioritaire.**

**- Une section « RAMPANTS » pour les enfants de 10 mois à 18 mois**

Déroulement d'une journée type dans le groupe des RAMPANTS :

7h30 : accueil des premiers enfants dans l'unité des Rampants.

Salle à préparer, linge à plier et à ranger, bac à sur-chaussures à remplir et lave-vaisselle de la biberonnerie à vider.

Jeux libres.

8h : les enfants du groupe des Moyens/Grands vont dans leur section.

9h : le groupe des bébés va dans sa salle.

Jeux libre et temps de sieste selon le rythme des enfants.

10h : Activités diverses : motricité, peinture, sortie sur la terrasse, dans la cour ou promenade à l'extérieur.

11h-12h : Repas, change et sieste en fonction des besoins de chacun.

13h : jeux libres, sieste et levé échelonné des enfants.

15h : début du goûter.

Changes en fin de goûter s'il y a besoin.

15h30-16h30 : Jeux libres, sortie sur la terrasse ou dans la cour, salle de motricité.

17h : regroupement des enfants de l'unité Bébés/Rampants.

17h30 : les enfants du groupe des Moyens/Grands rejoignent l'unité des Rampants.

Rangement de la salle après le départ des enfants.

18h30 : fermeture du Multi-accueil.

A la fermeture il faut s'assurer que tous les enfants soient partis, vérifier la fermeture des fenêtres, et des accès extérieur ainsi que la porte d'entrée principale, classer les feuille de transmission.

Tâches à effectuer tout au long de la journée dans le groupe des RAMPANTS :

- Nettoyer et désinfecter le plan de travail du coin repas ainsi que la table et les chaises.
- Désinfecter les matelas à langer après chaque change.
- Remplir la feuille de transmission et la classer dans le classeur en fin de journée.
- Remplir le tableau d'appréciation du repas après le déjeuner.
- Plier et ranger le linge après le départ de l'agent d'entretien.
- Chercher et ranger la vaisselle du déjeuner.
- Mettre la vaisselle du goûter au lave-vaisselle (biberonnerie).

Tâches à effectuer régulièrement:

- Désinfection des jouets, des tapis de sol et du frigo.
- Salle de change : vérifier le stock de couches ainsi que les produits et remplir si besoin.
- Mettre à jour le tableau des régimes alimentaires (sans porc, végétarien...)
- Marquer sur le planning de présence le nombre de repas et de goûter afin que la directrice puisse commander les repas.

**Les changes se font tout au long de la journée lorsque cela est nécessaire.**

**Les départs des enfants se font à différents moments de la journée en fonction des plannings établis. Aucune arrivée ni départ d'enfant ne peut se faire entre 11h et 12h pour éviter de perturber le temps des repas.**

**Les horaires indiqués ci-dessus sont indicatifs. Le respect du rythme de l'enfant reste prioritaire.**

**- Une section « MOYENS » pour les enfants de 18 mois à 2 ans et une section « GRANDS » pour les enfants de 2 ans à 4 ans**

Déroulement d'une journée type : groupe des MOYENS/GRANDS :

7h30 -8h : accueil des premiers enfants dans l'unité des Rampants.  
Salle à préparer, linge à plier et à ranger et bac à sur-chaussures à remplir.  
Jeux libres

8h00: les enfants du groupe des Moyens/Grands vont dans l'unité des Moyens.

Jeux libres et/ou activité à table

9h00 : les groupes se séparent.

9h30-10h15 : activités dirigés.

Changes si besoins.

10h15-10h50: activités diverses : salle de motricité ou jeux dans la cour.

10h50 : chants, histoires, lavage des mains.

11h-11h45 : repas.

12h : change et sieste selon les enfants.

13h-15h30 : Réveil échelonné des enfants à la sieste.

Jeux libres, activité à table (dessin...) ou jeux sur la terrasse.

15h30 : goûter.

Changes en fin de goûter s'il y a besoin.

16h-17h30 : les deux groupes se réunissent.

Jeux libres, chants, histoires, salle de motricité ou cour.

Rangement des salles de vie (monter les chaises, les tapis...)

17h30 : regroupement chez les Rampants.

18h30 : fermeture du Multi-accueil.

A la fermeture il faut : vérifier les dortoirs, vérifier la fermeture des fenêtres et des accès extérieurs ainsi que la porte d'entrée principale, classer les feuilles de transmission et mettre l'alarme.

Tâches à effectuer tout au long de la journée dans le groupe des MOYENS/GRANDS :

- Nettoyer et désinfecter les plans de travail du coin repas ainsi que les tables et chaises.
- Désinfecter les matelas à langer après chaque change.
- Remplir le cahier de transmission.
- Remplir le tableau d'appréciation du repas après le déjeuner.
- Chercher et ranger la vaisselle du déjeuner.
- Plier et ranger le linge après le départ de l'agent d'entretien.
- Laver la vaisselle du goûter.

Tâches à effectuer régulièrement:

- Désinfection des jouets, des tapis de sol et du frigo.
- Salle de change : vérifier le stock de couches ainsi que les produits et remplir si besoin.
- Mettre à jour le tableau des régimes alimentaires (sans porc, végétarien...)
- Marquer sur le planning de présence le nombre de repas et de goûter afin que la directrice puisse commander les repas.

**Les changes se font tout au long de la journée lorsque cela est nécessaire.**

**Les départs des enfants se font à différents moments de la journée en fonction des plannings établis. Aucune arrivée ni départ d'enfant ne peut se faire entre 11h et 12h pour éviter de perturber le temps des repas.**

**Les horaires indiqués ci-dessus sont indicatifs. Le respect du rythme de l'enfant reste prioritaire.**

**Les sections BEBES et RAMPANTS ont une salle de bain commune** qui se trouve au centre des 2 sections. Elle est constituée d'un plan de travail central avec deux tables à langer et d'un petit WC enfant pour permettre aux plus grands d'aller aux toilettes lors du regroupement d'enfants le matin et le soir.

**Les sections MOYENS et GRANDS ont également une salle de bains commune** qui se situe au centre des 2 sections. Elle est constituée de petits WC à la hauteur et à la taille des enfants, d'une fontaine à eau centrale et d'un espace de change avec 2 tables à langer et un lavabo ainsi qu'une douche.

L'équipe veille aux soins d'hygiène et au bien-être des enfants : change des petits, lavage régulier des mains.

L'apprentissage de la propreté se fait en concertation avec les parents.



*La salle de bains de l'unité des Moyens/Grands*

### **-L'espace repos :**

Deux dortoirs sont présents dans chaque unité de vie et sont équipés de lits de sécurité qui répondent aux besoins de sommeil des enfants.

L'équipe respecte les rythmes et les habitudes d'endormissement de chaque enfant.



*La salle de sieste des Grands*

### -Les jeux de plein air :

Tricycles, jeux de balles, etc...sont accessibles en fonction de la météo et de la disponibilité de l'équipe. Une sortie quotidienne dans la cour ou sur les terrasses du multi-accueil, même brève, est proposée aux enfants pour leur permettre de se défouler, de courir, de crier.

La cour permet également aux enfants de se familiariser avec les bruits urbains (cloche d'église, voitures, train, avions, hélicoptères, sirène des pompiers, etc..).



*La cour extérieure*

## **2) L'accueil**

L'accueil, moment important durant lequel les parents confient leur enfant à des professionnelles, se fait dans la convivialité et permet ainsi d'établir une relation de confiance.

Une fois l'inscription de l'enfant faite, va se mettre en place **une période dite « d'adaptation » ou de « découverte »** de l'enfant au sein de la structure. Cette période se déroule sur 2 semaines (environ).

Le but étant de permettre à l'enfant de faire connaissance de manière progressive avec un nouvel environnement, des nouvelles personnes qui vont prendre soin de lui. Cette phase est très importante pour le bon déroulement de l'accueil qui va suivre. Les enjeux à ce moment là sont nombreux. Il s'agit d'établir une relation de confiance entre la famille, l'enfant et l'équipe.

Pour faciliter cette « adaptation » nous avons décidé de mettre en place un système de « référente » au sein de l'équipe. Les professionnelles étant nombreuses au sein de la structure, il nous semble indispensable, qu'au début, l'enfant soit toujours accueilli par la même personne, afin qu'un premier repère s'établisse au sein de la structure.

La référente de l'enfant, sera la professionnelle qui prendra en charge l'adaptation de l'enfant, elle sera le premier repère et le premier lien entre la famille, l'enfant et la structure au début de l'accueil. Au fur et à mesure de l'adaptation la référente encouragera l'enfant à aller vers les autres professionnelles.

#### ● PREMIERE RENCONTRE :

Les parents et l'enfant sont accueillis par la référente. L'horaire de ce rendez-vous est réfléchi par la structure, sur un temps où la référente est pleinement disponible pour la famille. Cette rencontre a lieu au sein de la section où l'enfant sera accueilli, afin de découvrir le lieu, l'univers, dans lequel l'enfant évoluera. L'équipe aura préparé l'arrivée de l'enfant en lui attribuant un crochet. Les parents restent présents lors cette première rencontre, qui a pour but de faire connaissance avec l'enfant, la famille. La fiche d'adaptation retraçant les informations nécessaires (rythme de l'enfant, habitudes alimentaires...) sera complétée. La référente présentera et expliquera le fonctionnement du groupe, de l'adaptation aux parents. Elle répondra également aux questions des parents et fixera les premiers rendez-vous.

#### ● DEUXIEME RENCONTRE :

L'enfant est accueilli par la référente pendant 30 minutes et 45 minutes chez les moyens grands. L'horaire de visite est également réfléchi sur un temps où la référente peut se consacrer à l'enfant. L'objectif de cette rencontre est de permettre à l'enfant de se familiariser avec la collectivité lors d'un court temps de jeu libre, de prendre conscience d'une première séparation.

#### ● RENCONTRES SUIVANTES :

En fonction du déroulement de la première 1/2 d'heure ou des premières 45 minutes, la durée sera augmentée au fur et à mesure. Cependant même si la séparation est difficile nous passerons rapidement à un rendez-vous d'1 heure, quitte à proposer plusieurs rendez-vous d'une heure. Nous demanderons aux parents de rester joignables au cas où nous jugerions nécessaires de raccourcir la durée de présence. Toutefois cette option ne devra en aucun cas être verbalisée devant l'enfant.

## ● BILAN :

A la fin de la période d'adaptation, la référente effectuera un bilan avec les parents.

## EN CAS D'ABSENCE DE LA REFERENTE :

Annuler le rendez-vous dans la mesure du possible. Sinon, une nouvelle référente est désignée, et le restera jusqu'à la fin de l'adaptation. La nouvelle référente est au courant de l'évolution des derniers rendez-vous grâce à la fiche d'adaptation et à la fiche bilan que la première référente a rempli.

## Règles à suivre pour une bonne adaptation :

- ▶ être disponible pour l'enfant et les parents
- ▶ expliquer aux parents l'importance de la verbalisation positive auprès de l'enfant
- ▶ le parent ne quitte pas l'enfant sans lui dire « au revoir »
- ▶ encourager l'enfant à aller jouer, et à se détacher progressivement de la référente
- ▶ passer le relais en tant que référente si nécessaire (respecter le choix de l'enfant, s'il choisit une autre professionnelle comme repère).
- ▶ parents et professionnels : une relation de confiance. La confiance se construit par étapes. C'est dans une écoute réciproque, un respect mutuel et un dialogue ouvert que parents et professionnels développent une relation de confiance harmonieuse. Parmi ces étapes, trois temps forts :
  - L'accueil et les premières rencontres pour créer un climat de confiance
  - L'adaptation pour faire connaissance
  - Les transmissions pour communiquer.

**L'accueil au quotidien :** c'est un temps de séparation quotidienne ou ponctuelle pour l'enfant et ses parents.

Comme l'affirmait D.W.Winnicott, « Grandir c'est se séparer ». La séparation peut être vécue par certains comme un moment difficile voire redouté mais elle reste un passage obligé pour se construire et acquérir son indépendance.

Ainsi, l'accueil se veut être un moment de partage et d'échange personnalisé.

L'équipe du multi-accueil y apporte beaucoup d'attention car la qualité de l'accueil influe sur l'angoisse éventuelle du parent et/ou de l'enfant.

### **Les différents types d'accueil :**

**L'accueil régulier** correspond à des besoins de garde dont le rythme et la durée sont prévisibles. Il fait l'objet d'un contrat nommé « contrat d'accueil » qui est impérativement signé par les parents pour la durée de l'inscription, à partir des besoins réels de la famille.

**L'accueil occasionnel** correspond à des besoins de garde ponctuels ou d'urgence dont le rythme et la durée ne peuvent pas être prévus à l'avance.

**L'accueil d'urgence** intervient lorsque la famille connaît une rupture dans son équilibre de vie. Il répond à une demande qui n'a pas pu être anticipée, ou n'a pas pu se résoudre avant ce délai (une situation prioritaire peut ainsi devenir une urgence).

L'accueil d'urgence propose une solution d'accueil temporaire pour apaiser la situation, dépasser le moment de crise, et réfléchir aux besoins et aux relais à mettre en place si nécessaire.

Cette mesure est exceptionnelle et doit répondre à des critères spécifiques qui permettent le déclenchement de la mesure d'accueil d'urgence par le LIAJE (Lieu d'Information pour l'Accueil du Jeune Enfant).

- **LA DEMARCHE :** les demandes d'accueil d'urgence peuvent être formulées auprès du LIAJE par la famille elle-même ou sur sollicitation de la PMI.

Après ce premier contact, un rendez-vous est fixé auprès du LIAJE afin de présenter le dispositif d'accueil d'urgence, ainsi que son cadre administratif (pièces du dossier à fournir, questionnaire médical, habitudes de vie de l'enfant...).

- **LES CRITERES D'URGENCE :** soit une urgence sociale : rupture d'hébergement, dimension socio-économique ; soit une urgence médicale.
- **LA DUREE :** l'accueil d'urgence a une durée limitée à 1 mois et peut être reconduit une fois.
- **LES PASSERELLES :** la structure qui reçoit l'enfant durant le dispositif d'accueil d'urgence n'est pas nécessairement celle

susceptible d'accueillir l'enfant par contrat si l'accueil doit être pérennisé.

***En cas d'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique*** (allergie, diabète, épilepsie, etc.), un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** sera établi avec les parents, les institutions partenaires (médecin traitant ou spécialiste), le médecin référent de la structure, l'infirmière et la directrice du multi-accueil.

### **3) Les repas et goûters**

Les repas et les goûters sont livrés par un traiteur et adaptés aux besoins de chaque tranche d'âge. Ils sont réchauffés et rapportés dans chaque unité par l'agent de restauration.

A l'initiative des parents, les enfants peuvent fêter ensemble leur anniversaire.

### **4) Les activités proposées**

Les activités sont toujours proposées aux enfants, jamais imposées.

Aussi, le rôle de l'équipe éducative est de poser un cadre à l'activité, dans l'espace, dans le temps et dans les possibilités de chaque enfant. L'adulte encourage, stimule, verbalise, observe mais ne fait pas l'activité à la place de l'enfant.

C'est un moment d'échanges important.

Les **objectifs** des activités proposées dans les différentes unités se rejoignent autour de plusieurs grands thèmes :

- **Développer l'autonomie de l'enfant** (en l'impliquant dans les tâches quotidiennes, en lui mettant à disposition des jouets adaptés, en lui laissant le choix de certaines activités, etc...)
- **Développer ses capacités physiques, sensorielles et intellectuelles** (en lui proposant un choix d'activité diversifié et adapté, en favorisant les apprentissages de façon ludique, en développant sa personnalité, sa curiosité et sa créativité)

- **Favoriser le sentiment de sécurité de l'enfant** en ayant des règles communes, en créant un cadre, en privilégiant les notions de respect et de tolérance, en étant à l'écoute, en prenant en compte les besoins et les possibilités de chacun, en mettant en place des espaces conviviaux, chaleureux et sécurisants.
- **Susciter l'imaginaire et la créativité** en mettant en place des activités diversifiées, ludiques, riches et épanouissantes, en proposant des temps libres

Les activités proposées dans chaque unité de vie tiennent compte du développement de chaque enfant et visent à lui donner des repères dans le temps. C'est pourquoi l'ensemble de l'équipe se réfère aux saisons et aux fêtes qui jalonnent l'année pour organiser le programme des activités proposées aux enfants.

## **5) L'ouverture sur l'extérieur**

Le multi-accueil est un service ouvert à la concertation, à l'action commune et au contact avec d'autres organismes et partenaires concernés par la Petite Enfance.

- **L'UTAMS** (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale) gérée par le Conseil Général.
- **L'AAPEI (Association des parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)** dans le cadre du déploiement du Centre Ressources « petite enfance & handicap » sur le département du Bas-Rhin : mise à disposition de bureaux dans les locaux de la Maison de l'Enfance.
- **Le médecin référent, spécialiste en pédiatrie** apporte son concours à l'ensemble de l'équipe. Il est chargé d'assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il définit les protocoles dans les situations d'urgence en concertation avec la Directrice du Multi-accueil et l'Infirmière.

C'est une personne ressource avec qui l'équipe éducative peut échanger autour de son travail d'observation et de prévention.

- **La Bibliothèque Municipale de Saverne** : des livres sont régulièrement empruntés à la bibliothèque et l'équipe encadrante essaye, lorsque c'est possible, d'emmener quelques enfants à la bibliothèque pour choisir des livres ou écouter des histoires proposées par des conteuses de la bibliothèque.
- **Stagiaires** : de nombreuses stagiaires issues des collèges et des lycées de Saverne et de sa région mais aussi d'autres écoles et organismes de formation d'adultes sont accueillies tout au long de l'année.
- **Les parents** : l'équipe éducative a le souci de rester ouverte aux attentes, aux questions ou aux problèmes éventuels rencontrés par les parents concernant les thématiques de « l'enfant et sa famille ». Le multi-accueil reste un lieu d'échanges et d'informations concernant la vie de l'enfant, son rythme, ses besoins. Des moments de rencontre peuvent être proposés avec le concours de différents professionnels.

De plus, l'équipe encourage la participation des parents lors de la sortie annuelle des enfants ou à toute occasion festive (fête de Noël, anniversaire de l'enfant, etc...).

Un **Conseil d'établissement du Service Petite Enfance** a lieu 1 à 2 fois par an.

Il est destiné à créer un temps participatif et consultatif qui a pour **objectifs** :

- ✓ d'impliquer les parents dans la vie de la structure
- ✓ de créer des liens institutionnels et parentaux, dans l'échange, l'écoute et la tolérance afin de proposer un accueil de qualité
- ✓ d'être consulté sur les volets sociaux et éducatifs des projets d'établissements
- ✓ d'informer des conditions générales d'accueil des enfants (activités pédagogiques, sécurité, alimentation, ...).

Le Conseil d'Etablissement est composé :

- ✓ de l'élu de la CCRS
- ✓ de la Directrice du Service Petite Enfance
- ✓ des représentants des parents de la structure
- ✓ des responsables des différents services de la structure

- ✓ d'au moins une professionnelle de chaque service petits/grands
- ✓ de tout intervenant qualifié pour animer le débat, en fonction de l'ordre du jour

L'ordre du jour est fixé par la Directrice, après concertations des représentants de parents. Il sera arrêté 15 jours avant la réunion du Conseil, et affiché dans la structure.

### **Les élections des délégués de parents**

- Un appel à candidature est effectué par courrier au moins 15 jours avant la date de l'élection.
- Les déclarations de candidature sont déposées dans l'urne prévue à cet effet par coupon réponse.
- Dans le cas où 2 parents ou moins se présentent, les élections n'auront pas lieu et ceux-ci seront désignés membres d'office au Conseil.
- Chaque famille vote pour 2 candidats de son choix. Ceux ayant obtenus le plus grand nombre de voix sont désignés membres du Conseil jusqu'au départ de leurs enfants de la structure.
- Le vote se fait auprès de la Maison de l'Enfance dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement se fait en présence d'un des candidats, et le résultat est communiqué par voie d'affichage.

Le parent est élu jusqu'au départ de l'enfant et une nouvelle élection est organisée pour occuper le siège vacant.

## CONCLUSION

*« Vous dites :*

- C'est épuisant de s'occuper des enfants.*

*Vous avez raison.*

*Vous ajoutez :*

- Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.*

*Vous vous trompez.*

*Ce n'est pas cela qui nous fatigue, mais c'est le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.*

*Nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds.*

*Pour ne pas les blesser. »*

*Janusz KORCZAK, Quand je redeviendrai petit*

Fait à Saverne le 29 août 2016

Laetitia GUILLOT

Educatrice de Jeunes Enfants

Directrice du Multi-accueil « Au pays enchanté »